

MAIRIE DE MONTIGNY-LE-CHARTIF

28120

Tél. : 02.37.24.22.31

messagerie : [montigny-le-chartif@wanadoo.fr](mailto:montigny-le-chartif@wanadoo.fr)

**Procès-verbal de la session ordinaire  
du mardi 20 juillet 2010**

Convocations adressées le 15 juillet 2010.

L'an deux mille dix, le vingt juillet à 20 heures 45, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur FAUQUET Joël, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Messieurs FAUQUET Joël, FORTIN Claude, , Madame JULIEN Annie, Madame HERMAN Christine, Messieurs ROBIN Jean-Paul, LAUFRAY Bruno, BEAUVAIS Jean-Pierre, PELLERIN D'YERVILLE Christian, DESCHAMPS Pascal, LAMELET Alain et AUGER Eric

Absents excusés : Madame SEVESTRE Maryline, Messieurs HUET Jean-Paul, BOUILLON Jean-Philippe

Le compte rendu de la dernière séance est lu et approuvé.

**Secrétaire de séance** : M. Deschamps Pascal.

**Choix d'un bureau d'études pour l'opération d'assainissement collectif,**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de création d'un assainissement collectif sur le bourg suite à l'étude zonage.

M. le Maire rappelle l'objet de cet appel d'offres en procédure adaptée qui concerne une mission ferme et une mission conditionnelle de maîtrise d'œuvre pour étude et travaux d'assainissement collectif. Suite à l'annonce parue sur le site de l'association des Maires d'Eure-et-Loir, la commission d'appel d'offres s'est réunie le 19 juillet dernier.

Les trois offres ont été examinées : IRH pour une offre globale (ferme et conditionnelle ) de 54 550 € HT , DEKRA pour une offre globale de 39 070 € HT et O-DIAG pour offre globale de 29 925 € HT . Après examen des offres, O-DIAG a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer l'acte d'engagement pour la mission ferme qui s'élève à 14 962.50 € HT.

A cet effet, la commune sollicite des subventions auprès de l'agence de l'eau et du conseil Général.

Le plan de financement s'établit ainsi :

- Agence de l'eau : 7 481.25 €
  - Conseil Général : 1 496.50 €
  - Autofinancement : 5 985.00
- 14 962.75

**Choix d'un architecte pour la construction du bâtiment de restauration scolaire**

M. le Maire rappelle l'appel d'offres parue sur le site de l'association des Maires en procédure adaptée pour la mission de base : la maîtrise d'œuvre pour la construction d'un bâtiment de restauration scolaire.

Seul le bureau d'architecte « création d'espaces », atelier d'architecture situé à DREUX a présenté une offre de 1 200 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à signer le marché de Maîtrise d'œuvre qui concerne l'étude préalable du bâtiment de restauration scolaire avec sanitaire, tisanerie, l'avant-projet sommaire, établissement du permis de construire d'un montant de 1 200 € HT.

### **Choix de l'entreprise pour le dallage au bâtiment technique**

En vue de valoriser le bâtiment technique situé à la Maillère , il a lieu de réaliser une dalle pouvant porter 20 tonnes . L'annonce a été publiée sur le site de l'association des Maires. Après comparaison des offres des entreprises Boudet, Guillemain, Dazard et Binard , l'offre la plus avantageuse économiquement est présentée par l'entreprise BOUDET pour un montant de 4 808,90 HT. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal charge et autorise M. Le Maire à signer le marché et à engager les travaux qui sont inscrits au budget de la régie de Transport scolaire .

### **Autorisation de busage : parcelles ZY 14 et ZV 15,**

Le gérant de l'EARL La Boussardière sollicite l'autorisation de busage de deux vallées situées au lieu dit « l'Etang de la Boussardière » et le second au lieu dit « La Boussardière »  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le gérant de l'EARL de la Boussardière de busage ces deux vallées et autorise le Maire à signer une convention dans le cadre de ces travaux.

### **Informations et questions diverses**

Travaux de voirie à la Boussardière et aux Raffarinières

Vu la délibération du 10 mars 2010,

Après publication de l'appel d'offres sur le site de l'AM et relance par courrier auprès des entreprises, la commission d'appel d'offres a examiné les propositions de 4 entreprises de travaux publics, l'entreprise STAR a présenté le devis le plus avantageux économiquement soit 17 300.45 € HT .

Le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à signer l'acte d'engagement de l'entreprise STAR .

Monsieur Le Maire rappelle l'organisation et la préparation du repas du 13 juillet, les plats préparés sont commandés auprès de AIM groupe de Nogent-le-Rotrou par l'USMC et sont facturés à l'association sportive de Montigny-le-Chartif, de ce fait M. le Maire sollicite l'autorisation du Conseil pour le remboursement de la somme sur facture de 359.44 € à l'USMC, le Conseil municipal accepte.

M. le Maire évoque l'avancement du dossier concernant l'acquisition de terres aux consorts BOUILLON.

Pour l'embauche d'un salarié en contrat unique d'insertion, M. Le Maire apporte des précisions sur la personne qui a été recrutée.

M. Le Maire confirme l'attribution d'un fonds de concours de la CDC du Perche Gouet de 14 000 € à la commune de Montigny-le-Chartif pour le projet de création d'une salle de restauration scolaire, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention pour l'attribution de ce fonds de concours.

#### **Tour de table**

M. Lamelet signale qu'il a constaté que le lit de la rivière s'élargit sous la passerelle, il est décidé d'intervenir rapidement pour enlever l'île qui s'est formée sous la passerelle.

Suite à des plaintes d'habitants lors de la période de chasse, M. Pellerin d'Yerville évoque la possibilité d'interdire le tir à proximité des habitations par arrêté municipal. Après discussion, le Conseil Municipal décide de ne pas instaurer de réglementation limitant le tir à proximité des habitations et fait appel au civisme de chacun.

M. le Maire sollicite un correspondant historique pour Montigny-le-Chartif dans le cadre de l'activité culturelle de la CDC, M. Pellerin d'Yerville se propose d'assumer cette fonction.

La séance est levée à 22 heures 11 et les membres présents ont signé.

Les membres

Le Secrétaire

Le Maire